Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260209-2026_14-DE

Séance du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 03/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 03/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - COJEAN François –- LE MAINTEC Gwenaelle - OLLITRAULT Michelle - VIDCOQ Marc - LE POTIER Marie-Laure

Absents excusés : NEVO Laurent donne pouvoir à VIDCOQ Marc
LIZIARD-FLOC'H Marion donne pouvoir à LE MAINTEC Gwenaëlle
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-14

Objet : retenues de garanties – levée des prescriptions pour remboursement

M. Le receveur municipal informe M. Le Maire des retenues de garanties qui sont désormais prescrites (+ de 4 ans).

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de relever la prescription pour les rembourser et ainsi de procéder au remboursement aux entreprises.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Alain GUILLAUME